



Un représentant de l'Ap2e siège au Conseil scolaire de la FPF avec voix consultative

Sylvie Freysz a succédé à Anne Marie Boyer.

Le conseil scolaire des établissements privés protestants sous contrat, présidé actuellement par Christian Albecker, président de l'Union des Eglises protestants d'Alsace et de Lorraine, a été créé dans les années 90 pour réfléchir au caractère propre de ces établissements et être l'interlocuteur des établissements protestants auprès du ministère. Il regroupait à l'origine le Gymnase (Lucie Berger et Jean Sturm) à Strasbourg, le Cours B Palissy à Boissy Saint Léger et le collège cévenol au Chambon sur Lignon.

L'école d'Endoume à Marseille (sous contrat), l'école Marie Durand à Nîmes et le collège lycée adventiste Maurice Thièche à Collonges sous Salève (hors contrat au départ, mais qui a de plus en plus d'enseignants sous contrat) sont invités et, à mon avis, devraient faire partie du conseil scolaire.

Le collège Cévenol a cessé toute activité à la fin de la dernière année scolaire et n'est donc plus représenté.

La dernière réunion s'est déroulée à Paris le 26 septembre 2014 et le point le plus sensible a été la réaffectation des 17 enseignants du collège Cévenol qui ont été réintégrés dans le réseau catholique ou l'enseignement public.

Leurs supports budgétaires, affectés en principe au réseau éducatif protestant, ont été l'objet de négociations difficiles avec le Ministère de l'Education Nationale. Ce genre de point n'est fort heureusement qu'exceptionnellement à l'ordre du jour et nous parlons plus régulièrement de charte et de message protestant véhiculé dans ces établissements.

François Clavaioly, Président de la FPF, présent lors de cette séance, a parlé des établissements scolaires adventistes d'outre-mer ; peut-on les représenter ? Quels sont les enjeux ?

Il a également évoqué le développement des établissements évangéliques hors contrat et souhaiterait que le conseil scolaire entre en contact avec ces réseaux.